

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 07 avril 2025

Date de la convocation :
02.04.2025

L'an deux mil-vingt cinq, le 7 avril 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date d'affichage :
02.04.2025

Présents: Mme Elisabeth Levillain,
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Guillaume Pastre

2025 - 005

Représentée : Florence Fages (pouvoir à Mme Elisabeth Levillain)

Excusé : Glenn Ossemont

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Taux d'imposition 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** que les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2025 sont :

- Taxe foncière (bâtie) : 35,14 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 34,11 %
- Taxe d'habitation : 10,18 %

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 07 avril 2025

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 11.04.25
et publication ou notification du 11.04.25

